



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 8 septembre 2025, le *Règlement numéro 25-1100 modifiant le Règlement numéro 22-906 complémentaire sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés.*

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité au www.villestoneham.com.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 10^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le directeur général
et greffier-trésorier,



Pascal Brulotte